

CONVENTION D'UTILISATION DU FORUM

LOTO

350 personnes maximum

Entre :

La ville de Falaise, représentée par Madame Brigitte Rul, Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles et des locations de salles, en vertu de arrêté du Maire du 7 avril 2014.

Et :

L'utilisateur : Nom ou raison sociale :.....

Adresse ou siège social :.....

Statut Juridique :.....

Représenté par : Nom/Prénom/Titre :.....

Adresse :.....

Téléphone :.....

Nature de la manifestation :.....

Le Forum de Falaise est mis à disposition de l'utilisateur (installation comprise):

Jour1

le..... (date)

de..... à (heures)

Jour2

le..... (date)

de..... à (heures)

Jour3

le..... (date)

de..... à (heures)

La manifestation (présence public) aura lieu le :.....deà..... (heure)

Espace mis à disposition de l'utilisateur :

Hall Galerie Cuisine Grande salle Petite salle Loges

La cuisine sera utilisée par (sous la responsabilité de l'utilisateur) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Montant de la location :

Attention ! Un tarif horaire supplémentaire sera appliqué le vendredi à partir de 23h00 et le week-end au-delà de 11 heures de réservation du Forum (voir fiche tarifs ci-jointe.)

La convention d'utilisation devra être retournée avec un chèque de 100 euros d'arrhes. Ces arrhes seront encaissées pour toute option non confirmée deux mois avant la manifestation. D'autre part, il sera également demandé un chèque de caution de 1000 euros (location de la grande salle) et un chèque de 300 euros (location de la petite salle), au titre des dégradations éventuelles constatées comme étant imputable à l'utilisateur. (Les chèques devront être libellés à l'ordre du Trésor Public)

L'utilisateur certifie avoir souscrit une police d'assurance le couvrant de sa responsabilité civile « organisateur ».

Contrat d'assurance n :

Compagnie d'assurance :

Date de la souscription :

Copie de l'attestation d'assurance

Conformément au courrier préfectoral du 24 avril 1996, l'organisateur déclare être en conformité avec les réglementations concernant :

- -La lutte contre les bruits de voisinage (respect du décret n°956408 du 1 avril 1995)
- -Les obligations relatives à la déclaration préalable à l'embauche et à l'inscription des salariés sur le registre unique du personnel
- -Les dispositions relatives aux salaires et à la durée du travail du personnel
- -Les conditions de transports des denrées alimentaires
- -Les règles relatives à l'hygiène des denrées alimentaires remises directement au consommateur

- -Les déclarations relevant de la SACEM et organismes habilités à percevoir des taxes spéciales
- -Le respect des heures de fermetures des débits de boissons et l'attribution de licences
- -La souscription d'une assurance

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des documents ci-joints :

- Fiche « conditions de mise à disposition » de la salle du Forum
- Fiche tarifs location de la salle du Forum
- Plan de la salle
- Fiche consignes de sécurité
- Fiche « vos obligations en matière de billetterie »
- Fiche « Annexe »
- Fiche technique
- fiche référent et plan à retourner avec la convention d'utilisation

Je soussigné..... m'engage à appliquer les conditions de mise à disposition du Forum.

Fait à

Signature

Partie réservée à la Ville de Falaise

Observations :
.....
.....

Fait à

Le Maire



FICHE TECHNIQUE

Repas Dansant et Loto : maximum 350 personnes

• SALLE PLATE

- Nombre de chaises :
- Nombre de tables (tables de 4 personnes) :
- Espace scénique surélevé (6 x 4)
- Autre -----

• Eclairage / Réglage / Son

- Eclairage scénique Présence technicien
- Sonorisation Présence technicien
- Autre (à préciser) -----

Attention en fonction de votre projet, il pourra être nécessaire de prévoir à votre charge un technicien supplémentaire.

Contact : Laurent Lespiau (technicien) : 02 31 90 15 92

Gestion du public en cas d'évacuation d'urgence du Forum

FICHE REFERENT

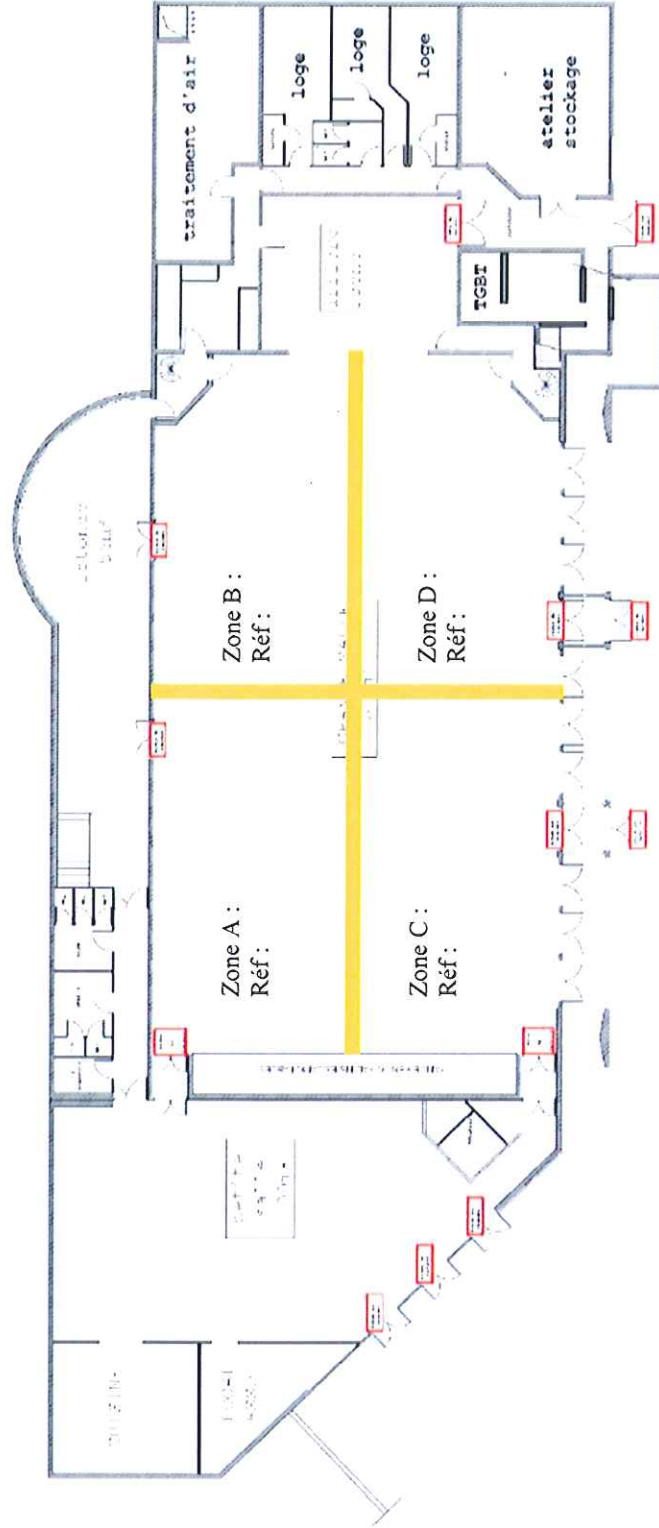
Manifestation et Date :	
Responsable :	
Référent A :	
Référent B :	
Référent C :	
Référent D :	
Référent « Point d'Accueil »	

Les référents A, B, C, et D sont obligatoires dans toutes les configurations du Forum (spectacles, concerts en gradin ou salle plate, repas en salle plate...)

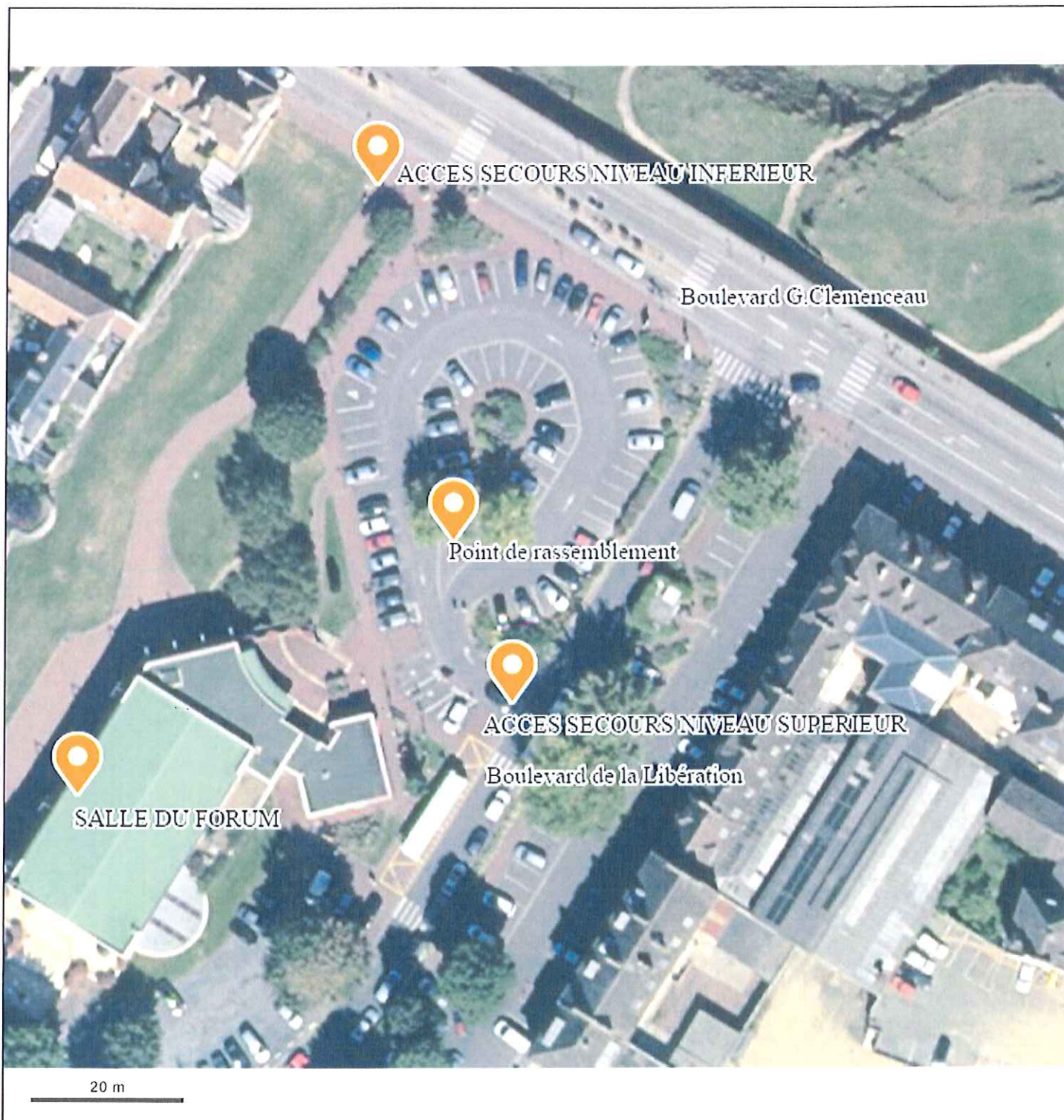
Le référent « Point d'Accueil » est obligatoire pour les spectacles, concerts en gradins ou salle plate.

Les agents du Forum doivent être disponibles pour assurer le bon fonctionnement. En aucun cas ils ne doivent remplacer l'un des référents, assurer le contrôle des billets...

**CE DOCUMENT DOIT IMPERATIVEMENT ETRE
REMIS AVEC LA CONVENTION D'UTILISATION**



FORUM DE FALAISE



Identification des accès pour les secours et du point de rassemblement